

déduction, mais il ne faut pas accuser le ministre des Finances d'avoir été mû par l'esprit de parti dans sa conduite à l'égard du département de l'Auditeur général, d'avoir fait un seul acte pour que ce département ne fût pas traité avec justice et équité, d'avoir manqué en quoi que ce fût à son devoir à l'égard de son propre département et de ceux qui sont placés sous sa direction. Je fais cette déclaration devant la Chambre et le pays, en opposition à l'assertion de l'honorable député. Nous pouvons assurément discuter le fond de cette question sans y mettre de l'esprit du parti.

M. MILLS (Bothwell) : Je n'ai point parlé de l'esprit de parti.

M. FOSTER : Je n'emploierai pas le temps de la Chambre à discuter cette question. Je laisse à la Chambre le soin de juger par la lecture des *Débats* si cela n'a pas paru d'un bout à l'autre des remarques de l'honorable député, et n'a pas été énoncé explicitement dans la dernière partie de son discours.

Quelle est toute la difficulté ? L'Auditeur général a-t-il formulé contre le gouvernement d'autres griefs que ces deux-ci, qui, au fond n'en forme qu'un seul : premièrement qu'il a demandé la promotion de deux employés au rang de commis de deuxième classe, et qu'il n'a pas obtenu leur promotion ; et, deuxièmement, que le montant affecté à ses dépenses imprévues a été réduit de \$500 ? Examinez cette pétition d'un bout à l'autre, et indiquez-moi une seule allégation de traitement injuste de la part du gouvernement ou de griefs contre le gouvernement, à l'exception de ces deux points. On ne le peut pas. Maintenant d'où vient la preuve de traitement injuste ? Mon honorable ami sait, de même que ses amis et toute la Chambre, que cette année les crédits ont été très réduits, qu'ils ont été examinés très soigneusement. Mon honorable ami saute à la conclusion que les deux commis de l'Auditeur général n'ont pas été promus parce qu'il était l'Auditeur général et que j'étais le ministre des Finances, et que les autres départements ont certes été traités différemment.

M. MILLS (Bothwell) : Et ils l'ont été.

M. FOSTER : Examinons la chose. Je suppose que j'en veux au bureau du gouverneur général, car l'an dernier, il y avait là un commis de première classe, et il n'y en a encore qu'un seul cette année. Je dois en vouloir au département de la Justice, car l'an dernier il y avait dans ce département quatre commis de première classe, et il n'y en a encore que quatre cette année. Pour le bénéfice de mon honorable ami je lui donnerai un renseignement qu'il n'a pas. Mon honorable ami le ministre de la Justice insista auprès du Conseil pour faire nommer deux premiers commis de plus que le nombre qu'il avait déjà, et il fit valoir sa demande avec beaucoup de force et de justice ; cependant, il n'obtint pas ce qu'il désirait. Mon honorable ami (M. Mills) ignorait ce fait ; mais il sait que l'Auditeur général sollicita des promotions et ne les obtint pas. On affirme que je traite d'autres départements d'une manière sympathique, mais non pas le département de l'Auditeur général et que je mets de l'animosité et de l'esprit de parti quand il s'agit de ce dernier.

M. FOSTER.

M. MILLS (Bothwell) : D'autres départements ont 50 et 55 employés.

M. FOSTER : L'honorable député ne pourra pas échapper. Je parlerai plus tard de ces autres points. Il lui faut avaler maintenant cette dose de médecine. J'ai dû aussi avoir de l'animosité contre la division des pénitenciers, car l'an dernier il y avait dans cette division un commis de première classe et cette année encore il n'y en a qu'un. J'ai dû avoir de la rancune contre le département de la Milice et de la Défense, car l'an dernier il y avait là sept commis de première classe, et cette année il y en a encore sept. Il en est de même pour ce qui regarde les commis de première classe du département du Secrétaire d'Etat, et ceux de la division des impressions publiques. J'ai dû avoir une rancune particulière contre le ministre de l'Intérieur, car le nombre des commis de première classe de ce département a été réduit d'un. L'Auditeur général n'a pas obtenu ses deux promotions. Le ministre de l'Intérieur s'est vu retrancher un commis de première classe ; cependant, nous sommes d'accord pour ce qui regarde l'esprit de parti, mais la manière dont l'Auditeur général est traité prouve qu'il y a de l'animosité contre lui. Au bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest il y avait un commis de première classe l'an dernier, et il n'y en a encore qu'un seul aujourd'hui. Au département des affaires des Sauvages et y avait dix commis de première classe l'an dernier et cette année il n'y en a que neuf.

L'Auditeur général a cependant le même nombre pour les deux années. Nous proposons de nommer un commis de première classe de plus cette année que le nombre qu'il y avait l'an dernier au département des Finances et au bureau de la trésorerie, et de retrancher un commis de deuxième classe. Nous discuterons la justice de cette proposition quand ce sera le temps. Au département des Douanes il a une augmentation d'un commis de première classe. Au département du Revenu de l'intérieur le nombre des commis de première classe reste le même. Au département des Postes le nombre des commis de première classe reste le même, tandis que celui des commis de deuxième classe est réellement réduit de cinq, et celui des commis de troisième classe réduit de quatre. Au département de l'Agriculture le nombre des commis de première classe reste le même pour les deux années, et au département de la Marine et des Pêcheries il y en a un de plus. Au département des Travaux publics le nombre reste le même. Au département des Chemins de fer et Canaux le nombre reste aussi le même. Dans la Commission Géologique le nombre des commis de première classe, ou des spécialistes comme on les appelle, reste le même, et au bureau du Haut Commissaire il reste également le même. Or, qu'est-ce que cela démontre ? Cela démontre que dans les départements l'augmentation du nombre des commis de première classe est presque nulle, que la réduction fait plus que compenser l'augmentation, et que d'autres départements ont des titres égaux, en ce qui concerne les commis de première classe, augmentation ou diminution, à ceux du département de l'Auditeur général. En voilà assez sur ce sujet.

J'aborde un autre point.

Mon honorable ami (M. Mills) dit, comme résultat d'une mûre réflexion de sa part, que si nous voulons établir une comparaison entre les départe-